

## ATTESTATION

VALABLE DU **01/09/2023** AU **31/08/2024**

Je soussigné, la sarl 2ABR Assurances, Agent général d'assurances des MMA dont le siège est sis 160 rue Henri Champion, 72030 LE MANS Cedex 9, certifie par la présente que la :

**Fédération Krav Maga Défense System**

C/O M. SEVERIN

6 avenue Jean-Baptiste Fortin

92220 BAGNEUX,

représentée par son Président M. Raphaël SEVERIN, est titulaire auprès de ladite Compagnie d'un contrat de Responsabilité Civile actuellement en vigueur sous le numéro **141.117.191**.

Fait à Gap, le 20 décembre 2023, pour servir et valoir ce que de droit.

**AZZURO ASSURANCES**  
Agent Général MMA - Courtier pour les autres compagnies  
Siège : 6 rue Faure du Serre - 05000 GAP  
Tél : 04 92 51 33 38 - Fax : 04 92 53 33 43  
LARAGNE 04 92 51 01 37 - SERRES 04 92 67 01 32  
BAGNEUX 04 92 81 33 38  
sarl 2ABR - Siren 451424477 RCS Gap - N° ORIAS 07003334

David ROCHAS, Gérant

La Compagnie du Sport  
6 rue Faure du Serre  
05000 GAP

### Renseignements

Votre conseiller : **04 92 51 89 10**

info@lacompaniedusport.com

[www.lacompaniedusport.com](http://www.lacompaniedusport.com)

### Pour déclarer un sinistre

Espace client Internet (24/7)

Sarl 2ABR Assurances - Capital de 220 000 €  
Siren 451 424 477 RCS Gap - APE 6622Z  
Responsabilité Civile Professionnelle - CGPA n°33617  
N° Orias : 07003334 - www.orias.fr

Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest,  
CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Agent général MMA et Courtier en Assurances  
pour les autres compagnies

Pour toute réclamation :  
Sarl 2ABR Assurances / Service Réclamations,  
6 rue Faure du Serre, 05000 GAP  
Tél. 04 92 51 35 07

## TABLEAUX DES GARANTIES

### RESPONSABILITE CIVILE / DEFENSE PENALE ET RECOURS

Nature des garanties	Montant des garanties par sinistre	Montant des franchises par sinistre
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON</b>		
Tous dommages confondus .....	8 000 000 € (1)	
Dont :		
• Dommages corporels et immatériels consécutifs .....	8 000 000 € (2)	NÉANT
- Limités en cas de faute inexcusable à .....	3 500 000 € (1)	NÉANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs.....	1 500 000 €	200 €
• Dommages matériels en raison des vols		
- Suite à vol des préposés .....	30 000 €	200 €
- Suite à RC dépositaire (vestiaires).....	5 000 €	200 €
• Dommages matériels subis par les biens meubles ou immeubles loués ou empruntés		
- Biens meubles .....	150 000 €	400 €
- Biens immeubles.....	1 500 000 €	400 €
• Atteintes à l'environnement accidentelles .....	1 000 000 € (1)	400 €
<b>Responsabilité de l'état et dommages causés au personnel</b>		
- Dommages corporels.....	8 000 000 €	NÉANT
- Dommages matériels.....	1 000 000 €	NÉANT
- Dommages causés au matériel.....	1 000 000 €	NÉANT
<b>Dommages immatériels non consécutifs</b>	150 000 €	1 500 €
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE APRES LIVRAISON / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE</b>		
Tous dommages confondus .....	2 000 000 € (1)	
Dont :		
• Dommages matériels et immatériels confondus .....	2 000 000 € (1)	400 €
• Dommages immatériels non consécutifs .....	150 000 € (1)	1 500 €
<b>ASSURANCE RECOURS ET DÉFENSE PÉNALE SUITE À ACCIDENT</b>	30 500 €	NÉANT

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance

(2) Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont garantis sans limitation.



Particuliers  
Professionnels  
Clubs  
Fédérations  
Organisateurs  
Tourisme

## TABLEAUX DES GARANTIES (suite)

### ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS

LES GARANTIES DE BASE DE LA LICENCE		
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES
<b>ASSURANCE DES ACCIDENTS CORPORELS</b>		
<b>DECES</b> .....	10 000 € (1)	
Majoration du capital :		
- si l'assuré est marié, pacsé ou en concubinage (non séparé)	5 000 €	
- par enfant à charge (dans la limite de 4 enfants)	5 000 €	
<b>INVALIDITE PERMANENTE</b> .....		Franchise relative de 4%
Capital réductible sur la base du taux d'AIPP retenu après consolidation		
- de 1% à 4%	Aucune indemnité	
- de 5% à 19%	40 000 € (1)	
- de 20% à 39%	60 000 € (1)	
- de 40% à 49%	80 000 € (1)	
- de 50% à 65%	120 000 € (1)	
- de 66% à 100%	150 000 € (1)	
<b>REMBOURSEMENT DE SOINS</b> .....	200% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale	Néant
(sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance dans la limite des frais réels)		
<u>Avec une sous-limite de :</u>		
- Frais hospitaliers .....	Selon montant légal	
- Chambre particulière.....	30 €/jour, maxi 30 j.	
- Prothèse dentaire, par dent (forfait).....	300 € (2)	
- Bris de lunettes ou lentilles (forfait) .....	160 € (2)	
- Prothèse auditive, par appareil (forfait).....	800 € (2)	
- Frais d'appareillage (fauteuil, béquilles,...) .....	1 000 € (2)	
Frais de transport primaires (non pris en charge par la SS)	300 € porté à 3 000 € pour les transports par hélicoptère	Néant
<b>FRAIS DE RECHERCHES ET DE SECOURS</b>	2 500 €	
<b>FRAIS DE RATTRAPAGE SCOLAIRE</b>	1 600 €	15 jours d'arrêt
<b>FRAIS DE REDOUBLEMENT DE L'ANNEE D'ETUDES</b>	1 600 €	2 mois d'arrêt
<b>FRAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR UNE RECONVERSION PROFESSIONNELLE</b> En cas de taux d'infirmité permanente > à 35%	1 600 €	35% d'IPP

(1) Garantie maximum 1 525 000 euros en cas de sinistre collectif.

(2) Ce montant s'entend par « sinistre et par année d'assurance » par assuré.

La Compagnie du Sport  
6 rue Faure du Serre  
05000 GAP

#### Renseignements

Votre conseiller : 04 92 51 89 10

info@lacompaniedusport.com

[www.lacompaniedusport.com](http://www.lacompaniedusport.com)

#### Pour déclarer un sinistre

Espace client Internet (24/7)

Sarl 2ABR Assurances - Capital de 220 000 €  
Siren 451 424 477 RCS Gap - APE 6622Z  
Responsabilité Civile Professionnelle : CGPA n°33617  
N° Orias : 07003334 - www.orias.fr

Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest,  
CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Agent général MMA et Courtier en Assurances  
pour les autres compagnies

Pour toute réclamation :  
Sarl 2ABR Assurances / Service Réclamations,  
6 rue Faure du Serre, 05000 GAP  
Tél. 04 92 51 35 07



Particuliers  
Professionnels  
Clubs  
Fédérations  
Organisateurs  
Tourisme